



«Vous me voyez perdre des journées ici, c'est de l'amusement, à mon âge je ne dors pas? Vous venez faire des blagues. Que ça prenne fin». C'est en ces termes secs que le président du conseil constitutionnel Clément Atangana s'est exprimé face aux remous constatés au 2^{ième} jour des débats sur le contentieux électoral portant sur l'élection présidentielle du 7 octobre dernier au Cameroun.

Il est clément et magnanime....

Tous ceux qui prennent part à ces débats sont unanimes pour reconnaître que le président du conseil constitutionnel Clément Atangana mène les débats avec patience et pondération. Très attentif et même indulgent, Clément Atangana donne la parole aux différentes parties annoncées aux débats dans l'ordre et la discipline. Il laisse parler longuement parfois, tolère même que l'intervenant fasse des digressions, soit pour soutenir son argumentaire, soit pour s'épancher expressément sur le champ politique en évoquant par exemple la crise anglophone dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest Cameroun.

Il menace aussi, si nécessaire.

Mais, le président Clément Atangana mène aussi ces débats avec autorité lorsqu'un intervenant insiste pour reprendre la parole ou lorsqu'un conseil, par exemple celui du candidat

Maurice Kamto insiste pour que le conseil admette les pièces déposées séante tenante devant le conseil et au fur et à mesure qu'elles arrivent. Mais surtout lorsque le public approuve ou désapprouve ouvertement une intervention, le président se montre très ferme et même intransigeant.

En effet, le ministre Grégoire Owona, parlant au nom du candidat Paul Biya, partie adverse aux débats contre le candidat Maurice Kamto, annonce qu'à sa suite, deux hauts officiers de l'armée camerounaise allaient intervenir comme témoins, parce que leur ministère avait été citée la veille, par les conseils du candidat de Maurice Kamto.

Du coup, des remous naissent du fond de la salle et obligent le président du conseil à réagir en ces termes: " Je rappelle qu'on ne veut plus entendre des bruits quand il ya une intervention. Dans n'importe quelle juridiction, il est interdit de faire des signes d'approbation ou de désapprobation. Si ca persiste, on va fermer l'audience et expulser tous ceux qui ne sont pas concernés par des parties".

Il n'est pas exclu que les entrées au palais des congrès de Yaoundé, lieu où se déroulent les débats sur le contentieux électoral soient dorénavant filtrées dans les prochains jours.

Source: Essentiel N°209
